

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 676 699

(21) N° d'enregistrement national :

91 06616

(51) Int Cl<sup>5</sup> : B 62 D 21/12

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21.05.91.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 27.11.92 Bulletin 92/48.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

(71) Demandeur(s) : Société Anonyme dite:  
ETABLISSEMENTS J. GAILLON (S.A.) — FR.

(72) Inventeur(s) : Dupoyet Guy.

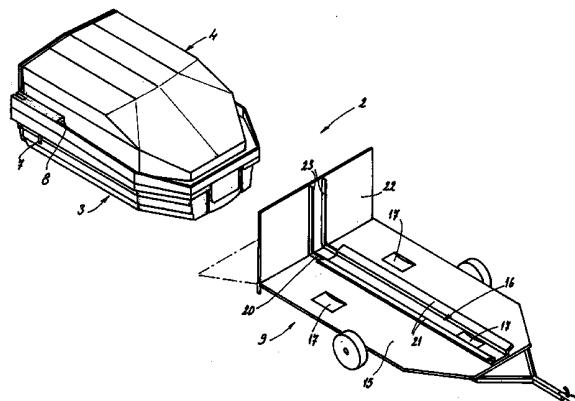
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Cabinet Germain & Maureau.

(54) Remorque à bagages attelable perfectionnée comportant un couvercle.

(57) Cette remorque est du type comportant une caisse et  
un couvercle conformés de manière à pouvoir être assem-  
blés dans le prolongement l'un de l'autre et à constituer,  
ainsi assemblés, la coque d'une embarcation.

Selon l'invention, la caisse (3) et le couvercle (4) peuvent  
être désolidarisés du châssis (9) de la remorque (2), l'édit  
châssis (9) et/ou ladite caisse (3) comportant des moyens  
(16, 20, 22, 23) pour faciliter la mise à l'eau de l'embarca-  
tion.



## REMORQUE A BAGAGES ATTELABLE PERFECTIONNEE COMPORTANT UN COUVERCLE

La présente invention concerne une remorque à bagages attelable perfectionnée comportant un couvercle.

5 La demande de brevet français N° 90 13420, déposée au nom de la Demanderesse, décrit une remorque à bagages attelable, du type comportant une caisse et un couvercle adaptable sur elle pour sa fermeture.

10 Selon l'invention, le couvercle et la caisse sont conformés de manière à pouvoir être assemblés dans le prolongement l'un de l'autre et à constituer, ainsi assemblés, la coque d'une embarcation.

15 La caisse décrite est solidaire de son timon d'attelage, qui va dans l'eau avec l'embarcation. De cette manière, la mise à l'eau de l'embarcation est simple à réaliser. Toutefois, la fixation de ce timon à la caisse rend relativement complexe la construction de la remorque et altère l'hydro-dynamisme de l'embarcation. De plus et surtout, il est à redouter que les 20 soubresauts répétés de la remorque, qui engendrent sur la caisse des efforts très localisés au niveau des points de fixation du timon à la caisse, conduisent à la longue à détériorer la caisse en la fendillant plus ou moins autour desdits points de fixation et qu'ainsi l'étanchéité de l'embarcation en soit affectée.

25 En outre, dans la remorque telle que décrite par la demande de brevet précitée, un certain jeu latéral du couvercle par rapport à la caisse est possible sous l'effet des soubresauts de la remorque, compte tenu de la relative souplesse du matériau employé et du fait qu'un système d'emboîtement pourrait être nuisible au confort du plat-bord de l'embarcation, sur lequel les passagers peuvent s'asseoir. Ce jeu latéral peut conduire à une usure prématuée des faces arrière de la caisse et du couvercle au niveau de leurs charnières d'articulation, ainsi qu'à une usure prématuée des charnières elles-mêmes.

30 Par ailleurs, dans les remorques classiques, le couvercle, qui est généralement constitué par une bâche fixée à la caisse par des élastiques ou par un panneau rigide, articulé et verrouillable sur elle, n'a pas d'autres fonctions que celle de fermer la caisse.

35 La présente invention vise à remédier aux inconvénients de la remorque décrite dans la demande de brevet précitée et à fournir un couvercle de remorque pouvant avoir plusieurs utilisations autres que simplement celle de fermer la remorque.

A cette fin, la remorque qu'elle concerne, du type décrit dans la demande de brevet précitée, comprend essentiellement une caisse et un couvercle pouvant être désolidarisés de son châssis, ledit châssis et/ou ladite caisse comportant des moyens pour faciliter la mise à l'eau de l'embarcation.

5 Avantageusement, le fond de la caisse est muni de roues, permettant de faire rouler l'embarcation lors de sa descente ou de sa montée sur le châssis ou lors de sa mise à l'eau proprement dite et les roues sont encastrées dans le fond de la caisse, des logements, moulés avec cette dernière, étant prévus à cet effet.

10 De préférence, le châssis comprend :

- au moins une piste pour le guidage d'au moins une des roues ;
- des évidements ou des lumières dans lesquels pénètrent les roues pour l'immobilisation de la caisse lorsqu'elle est en place sur le châssis ,
- des surfaces d'appui et/ou de glissement pour le fond de la caisse ;

15 et

- un plan incliné basculant ou escamotable situé à l'arrière de la remorque, pour une montée et une descente aisées de l'embarcation.

20 Suivant une forme de réalisation préférée de l'invention, la caisse comprend trois roues, dont une à l'avant qui est située sur l'axe longitudinal de la caisse et dont deux à l'arrière, le châssis, ainsi qu'éventuellement le plan incliné, comprenant une piste centrale délimitée par deux guides pour le roulement de la roue avant.

25 La descente ou la montée de l'embarcation sont ainsi particulièrement aisées à réaliser : après fixation du couvercle dans le prolongement de la caisse, l'extrémité avant de l'embarcation peut facilement être soulevée pour le dégagement, avec un bras de levier important, des roues arrière hors de leurs évidements ou lumières récepteurs, lorsque le châssis en comprend. Le dégagement de la roue avant hors de son propre évidement ou lumière est ensuite facile à réaliser et ladite piste permet un guidage parfait de l'embarcation tant à la descente qu'à la montée.

30 Par ailleurs, le couvercle comprend, sur sa partie avant, une paroi périphérique faisant saillie verticalement, jouant le rôle d'un brise-lame et délimitant un replat incliné, ladite paroi et ledit replat venant recouvrir et s'emboîter sur un replat complémentaire, ménagé dans la partie avant de la caisse, lors du repliage du couvercle sur la caisse.

35 Cet emboîtement procure un parfait maintien latéral du couvercle sur la caisse et améliore les qualités nautiques de l'embarcation, sans nuire au

confort de son plat-bord et tout en améliorant son aspect visuel. De plus, l'étanchéité à la pluie de la remorque en est grandement améliorée.

L'invention concerne également le couvercle d'une remorque à bagages. Selon l'invention, ce couvercle est conformé pour pouvoir constituer un 5 carénage aérodynamique de protection de bagages placés sur le toit d'une automobile.

De préférence, ce couvercle est également conformé pour pouvoir constituer à lui seul une petite embarcation destinée, par exemple, aux enfants.

10 Avantageusement, pour le montage du couvercle sur le toit d'une automobile, une embase fixée au toit est prévue, cette embase reproduisant au moins partiellement la partie supérieure de la caisse et comportant des attaches de type charnière ou crochet pour son assemblage au couvercle.

Dans le cas où le couvercle comprend un replat tel que précité, 15 l'embase comprend avantageusement un replat identique pour un parfait emboîtement du couvercle sur elle. L'ensemble a ainsi une parfaite étanchéité à la pluie même en cas de vitesse importante du véhicule. Bien entendu, l'ensemble embase-couvercle peut être vendu avec ou indépendamment de la remorque.

20 De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée de la remorque qu'elle concerne.

Figure 1 en est une vue en perspective éclatée ;

25 Figure 2 en est une vue en coupe transversale, montée ;

Figure 3 en est une vue de détail, à échelle agrandie ;

Figure 4 est une vue en perspective de l'un de ses sous-ensembles ; et

Figure 5 est une vue en perspective d'une utilisation particulière de l'un de ses éléments.

30 Les figures 1 et 2 représentent, sous différents angles, une remorque à bagages attelable 2, comportant une caisse 3 et un couvercle 4 adaptable sur la caisse 3.

Le couvercle 4 et la caisse 3 sont conformés de manière à pouvoir être assemblés dans le prolongement l'un de l'autre et à constituer, ainsi 35 assemblés, une embarcation 5, visible sur la figure 4. Cet assemblage est réalisé au moyen de poutres latérales 6 pouvant être actionnées en coulis- sement, grâce à des poignées 7, dans des conduits 8 que comprennent la

caisse 3 et le couvercle 4, et au moyen d'attaches appropriées (non représentées).

Comme le montre la figure 1, l'ensemble caisse 3-couvercle 4 peut être désolidarisé du châssis 9 de la remorque 2.

5 Le fond de la caisse 3 est muni de trois roues 10, qui sont encastrées en lui grâce à des logements 11 moulés avec la caisse 3. L'une des roues 10 est sur l'avant de la caisse 3 et située sur l'axe longitudinal de celle-ci, les deux autres roues étant situées sur l'arrière.

10 Le châssis 9 comprend une plaque 15, sur laquelle est fixée une piste centrale 16 pour le guidage de la roue avant 10 et dans laquelle sont ménagés trois évidements 17 destinés à recevoir les roues 10 lorsque la caisse 3 est en place sur le châssis 9. Ces évidements 17 pourraient être remplacés par des lumières traversant la plaque 15 dans laquelle basculeraient les roues 10 ou par des cales telles que désignées en 18 sur la figure 15 2.

20 Les guides 20, qui délimitent la piste 16 sont prolongés par des rebords inclinés 21, dont l'inclinaison correspond à celle des parois du fond de la caisse 3 et qui sont destinés à constituer des surfaces d'appui de l'ensemble caisse 3-couvercle 4 lorsque les roues 10 sont engagées dans les évidements 17.

Bien entendu, des moyens d'amarrage de l'ensemble caisse 3-couvercle 4 sur le châssis 9 sont prévus, tels que des attaches rapides, sangles ou autres.

25 En outre, le châssis 9 comprend à l'arrière une plaque 22 basculante pouvant constituer un plan incliné pour la mise à l'eau de l'embarcation, cette plaque 22 comportant des guides 23 prolongeant la piste 16. Comme cela apparaît sur la figure 3, les bords latéraux 22a de la plaque 22 comprennent deux tourillons coaxiaux 24 engagés et pouvant coulisser et pivoter dans des lumières 25 ménagées à l'arrière des longerons 26 du châssis 30 9 qui portent l'essieu 27 de la remorque 2. La plaque 22 est en appui contre l'extrémité des longerons 26 dans sa position représentée par la figure 3 et ne peut basculer. Pour pouvoir la basculer, il convient de la soulever pour amener les tourillons 24 dans l'extrémité supérieure des lumières 25 et dégager ainsi son extrémité inférieure de derrière les extrémités des longerons 26.

35 Un système de verrouillage de la plaque 22 dans sa position représentée par la figure 3 peut être prévu, tel qu'un système à ressorts de rappel

des tourillons 24 dans la partie inférieure des lumières 25. En outre, le plan incliné peut être constitué par plusieurs plaques articulées les unes aux autres et pouvant être fixées en alignement les unes des autres, ce qui permet d'augmenter sa longueur et de diminuer son inclinaison.

5 Par ailleurs, il apparaît sur la figure 4 que le couvercle 4 comprend, sur sa partie avant, une paroi périphérique 30, faisant saillie verticalement et délimitant un replat incliné 31, ladite paroi 30 et ledit replat 31 venant recouvrir et s'emboîter sur le bord de la caisse 3, qui forme un replat 32 complémentaire.

10 La figure 5 montre que le couvercle 4 peut être utilisé pour constituer un carénage aérodynamique de protection de bagages placés sur le toit d'une automobile. Une embase 40 est prévue à cet effet, cette embase 40 pouvant être fixée à des barres 41 et reproduisant la partie supérieure de la caisse 3, c'est-à-dire comportant des charnières pour le montage du couvercle 4 sur 15 elle et un replat 42 identique au replat 32 précité.

REVENDICATIONS

1 - Remorque à bagages attelable perfectionnée comportant un couvercle, dans laquelle la caisse et le couvercle sont conformés de manière à pouvoir être assemblés dans le prolongement l'un de l'autre et à constituer, ainsi assemblés, la coque d'une embarcation, caractérisée en ce que la caisse (3) et le couvercle (4) peuvent être désolidarisés de son châssis (9), ledit châssis (9) et/ou ladite caisse (3) comportant des moyens (10,11,16,20,22,23) pour faciliter la mise à l'eau de l'embarcation (5).

2 - Remorque selon la revendication 1, caractérisée en ce que le fond de la caisse (3) est muni de roues (10), permettant de faire rouler l'embarcation (5) lors de sa descente ou de sa montée sur le châssis (9) ou lors de sa mise à l'eau proprement dite.

3 - Remorque selon la revendication 2, caractérisée en ce que les roues (10) sont encastrées dans le fond de la caisse (3), des logements (11), moulés avec cette dernière, étant prévus à cet effet.

4 - Remorque selon la revendication 2 ou la revendication 3, caractérisée en ce que le châssis (9) comprend au moins une piste (16) pour le guidage d'au moins une des roues (10).

5 - Remorque selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que le châssis (9) comprend des évidements (17) ou des lumières dans lesquels pénètrent les roues (10) pour l'immobilisation de la caisse (3) lorsqu'elle est en place sur lui.

6 - Remorque selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le châssis (9) comprend des surfaces (21) d'appui et/ou de glissement pour le fond de la caisse (3).

7 - Remorque selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le châssis (9) comprend un plan incliné basculant ou escamotable (22) situé sur son arrière.

8 - Remorque selon la revendication 4, caractérisée en ce que la caisse (3) comprend trois roues (10), dont une à l'avant qui est située sur l'axe longitudinal de la caisse (3) et dont deux à l'arrière, le châssis (9), ainsi qu'éventuellement le plan incliné (22), comprenant une piste centrale (16) délimitée par deux guides (20,23) pour le roulement de la roue avant (10).

9 - Remorque selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que le couvercle (4) comprend, sur sa partie avant, une paroi périphérique (30) faisant saillie verticalement, jouant le rôle d'un brise-lame et délimitant un replat incliné (31), ladite paroi (30) et ledit replat (31) venant recouvrir et

s'emboîter sur un replat complémentaire (32), ménagé dans la partie avant de la caisse (3), lors du repliage du couvercle (4) sur la caisse (3).

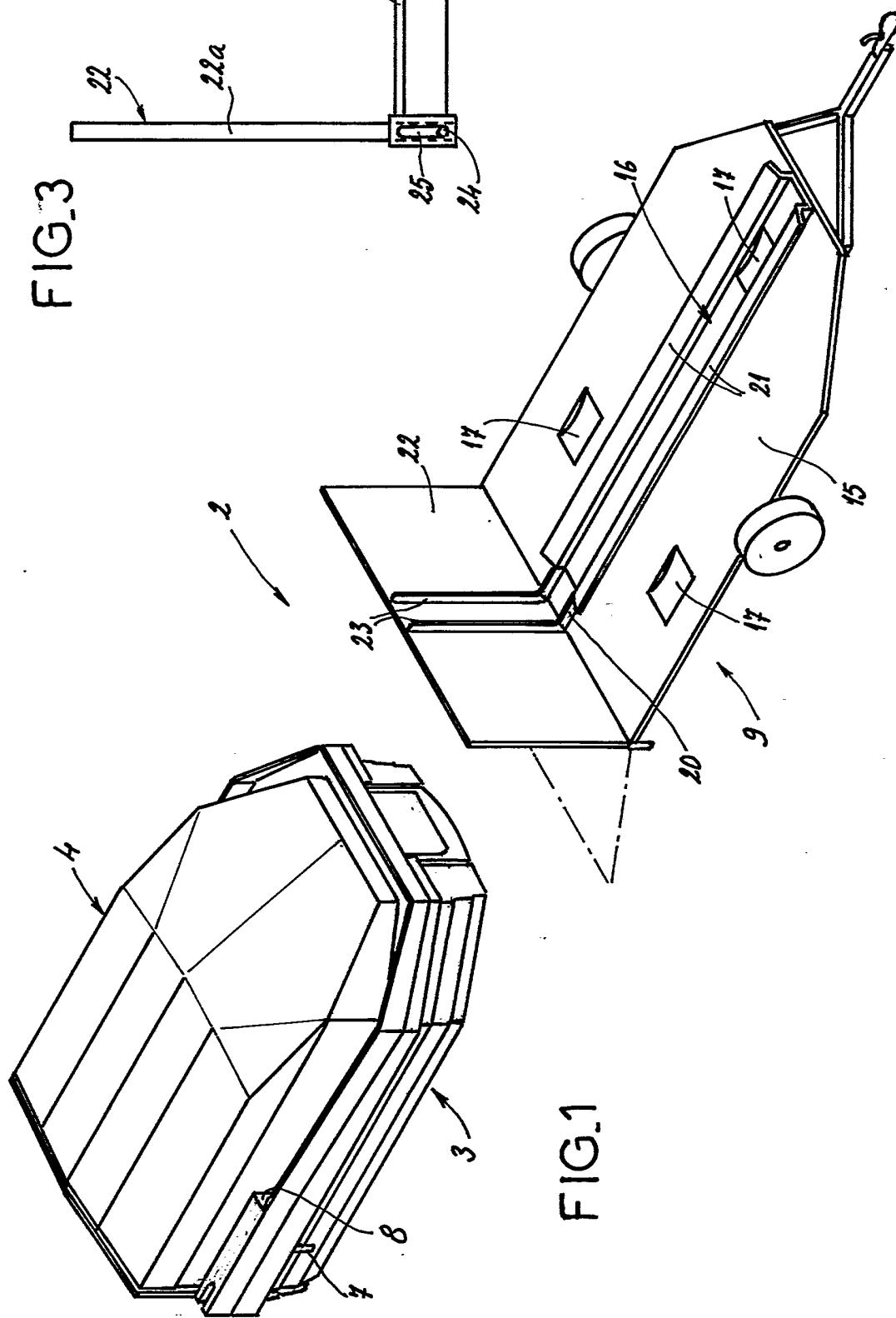
10 - Couvercle de remorque à bagages attelable, caractérisé en ce qu'il est conformé pour pouvoir constituer un carénage aérodynamique de 5 protection de bagages placés sur le toit d'une automobile.

11 - Couvercle selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il est conformé pour pouvoir constituer à lui seul une embarcation.

12 - Couvercle selon la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce qu'une embase fixée au toit de l'automobile est prévue pour son montage sur 10 ledit toit, cette embase reproduisant au moins partiellement la partie supérieure de la caisse et comportant des attaches de type charnière ou crochet pour l'articulation du couvercle sur elle.

13 - Couvercle selon la revendication 12, caractérisé en ce qu'il comprend sur sa partie avant une paroi périphérique, faisant saillie verticalement et délimitant un replat incliné, ladite paroi et ledit replat venant 15 recouvrir et s'emboîter sur un replat complémentaire ménagé dans la partie avant de l'embase, lors du repliage du couvercle sur cette dernière.

1/3



三  
五  
上

2/3

FIG.4

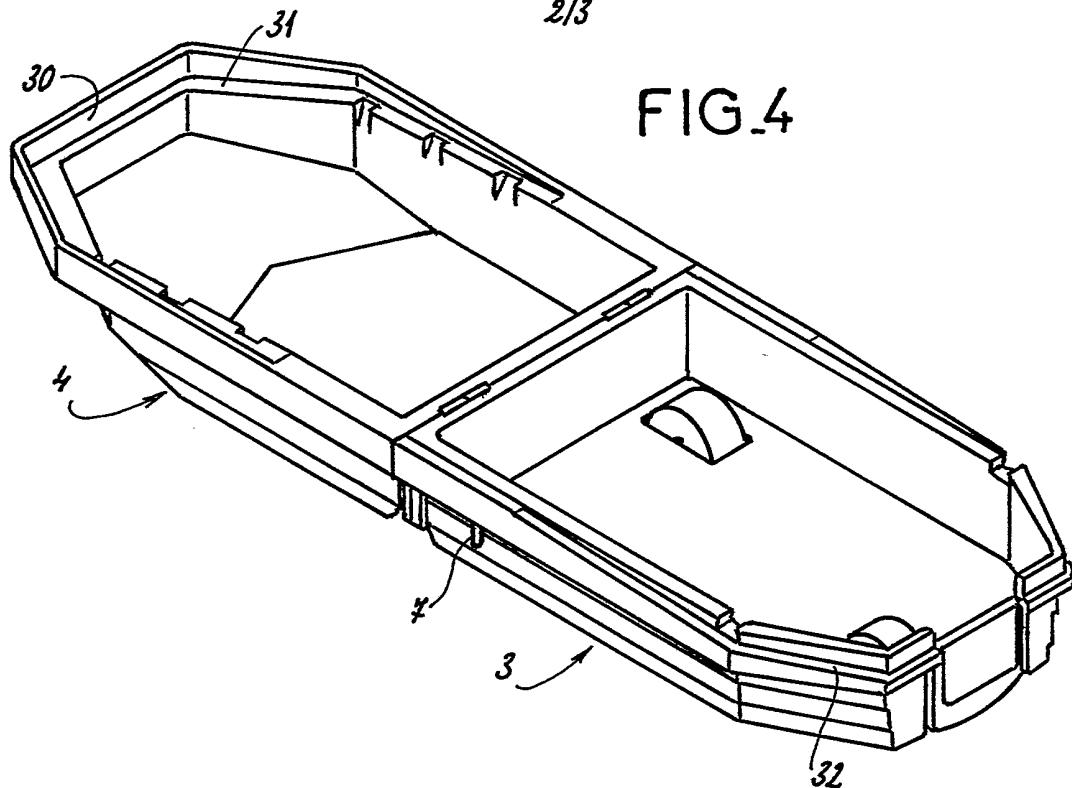
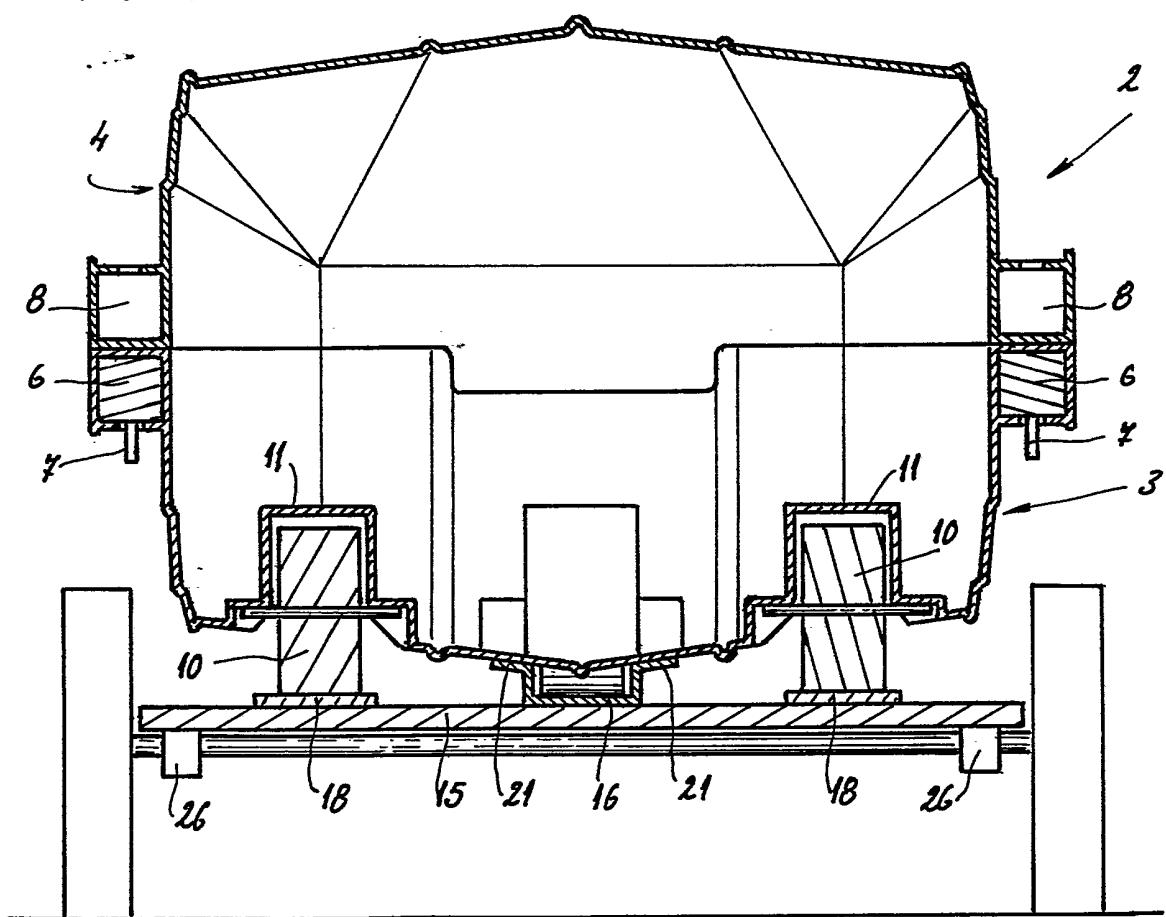
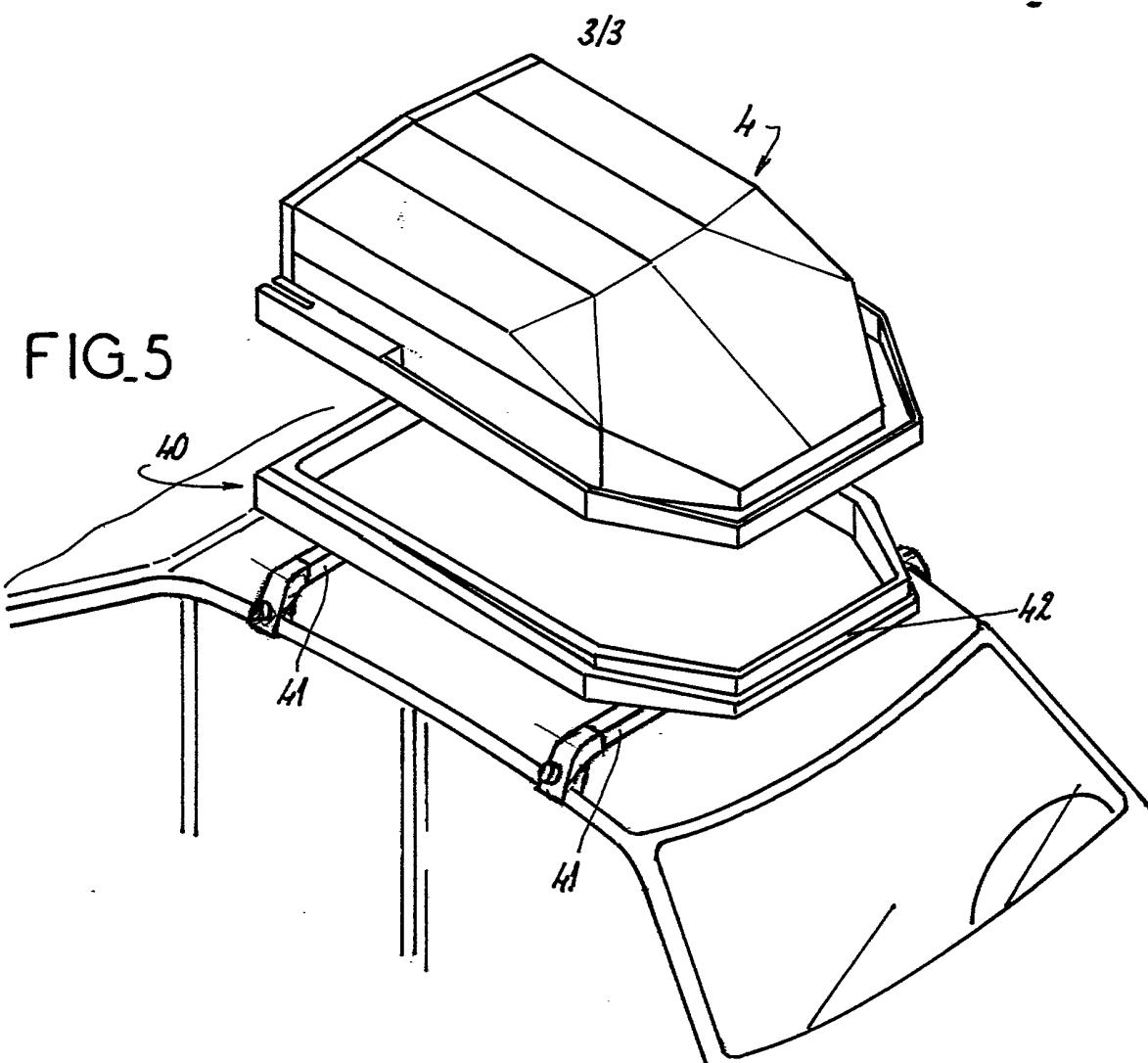


FIG.2





INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

## RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9106616  
FA 457177

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-A-3 411 381 (LEITHÄUSER)	1
Y	* page 9, ligne 17 - page 14, ligne 29; figures * ---	2
Y	AU-B-2 218 677 (HEYLAND PROJECTS PTY.) * page 3, ligne 12 - page 6, ligne 24; figures *	2
A	GB-A-2 013 584 (COLIN PATRICK MILLS) * page 1, ligne 121 - page 2, ligne 102; figures * ---	1
A	EP-A-0 392 436 (MILOSEVIC) * abrégé *	1
A	DE-A-3 209 646 (LOVETTI) * abrégé *	1
A	EP-A-0 241 399 (GOMEZ TABOAS) * abrégé *	1
	-----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5 )
		B60P B63B B60F
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
28 JANVIER 1992		VANNESTE M. A. R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		
O : divulgation non écrite		
P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention		
E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.		
D : cité dans la demande		
L : cité pour d'autres raisons		
& : membre de la même famille, document correspondant		